

H A U T E

AR PREFECTURE

017-200041523-20200625-DEC285\_2020-AU  
Reçu le 25/06/2020



SAINTONGE

Décision n° 285/2020

AB

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

**En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer une convention ayant pour objet le suivi des espèces patrimoniales et des mesures environnementales, avec le Bureau d'Etudes BIOTOPE Agence Sud-Ouest pour le Pôle Sécurité et de Sport Mécaniques.

Le montant total de 13 250, 18 € HT sera effectué en trois fois.

Fait à Jonzac,

Le 25 JUIN 2020

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**